

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2023-10-10-2**

**Séance du** vendredi 8 décembre  
2023

### **DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE LA SOMMERAU**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à LEHMANN Marie-Paule  
FREMONT Damien donne procuration à LARONZE Fleur  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
JEANPERT Chantal donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MEYER Philippe  
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc  
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique  
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas  
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie

SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
TENENBAUM Anne donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

**EXCUSES :**

HECTOR-BUTZ Isabelle, SCHULTZ Denis

**ABSENTS :**

BELTZUNG Maxime, DEBES Vincent, LORENTZ Michel, MULLER-BRONN Laurence, VETTER Jean-Philippe, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L.1612-1 à L.1612-20, L.5211-25-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux conditions techniques et financières de liquidations d'un syndicat mixte,
- VU la délibération du conseil syndical du syndicat mixte du golf de la Sommerau du 14 décembre 2016 relative à l'abandon du projet de construction d'un golf public,
- VU la délibération du conseil syndical du syndicat mixte du golf de la Sommerau du 3 mars 2020 notamment le point 6 relatif à la liquidation du Syndicat du Golf et terrains non rétrocedés,
- VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2017/006 du 20 mars 2017 relative à la dissolution du Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2020/146 du 22 juin 2020 relative à l'acquisition, en indivision avec la Région Grand Est, des parcelles acquises par le Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau et non rétrocedé,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'arrêté préfectoral du 1er juin 2017 relatif à la fin de mission du Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau,
- VU l'avenant aux conventions de financement du 5 février 2004 avec la Région Grand Est et du 16 décembre 2005 avec le Département du Bas-Rhin, signé le 4 juin 2020,
- VU l'avis favorable de la Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 27 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Confirme la demande de dissolution du syndicat mixte du golf de la Sommerau dont la fin d'activité a été prononcée par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;
- Confirme que le montant versé à IRCANTEC est de 96,86 euros (compte de gestion) et non de 98,96 euros, comme indiqué au point 5 dans le projet de budget 2020 de

la délibération du conseil syndical du syndicat mixte du golf de la Sommerau du 3 mars 2020 ;

- Approuve et confirme que le solde de l'encaisse de 122 971,53 euros a été réparti et versé aux membres, en date du 11 juin 2020, comme suit :

Membre	Quote-part de répartition	Montant= 122 971,53€ à répartir
Région Grand-Est	20 %	24 594,30€
Collectivité européenne d'Alsace	20 %	24 594,30€
Commune de Saverne	20 %	24 594,30€
Communauté de Communes du Pays de Saverne	40 %	49 188,63€

- Approuve et confirme que les biens matériels et mobiliers sans valeur, qui figurent à l'état de l'actif, ont été réformés ;
- Confirme que les parcelles dont les anciens propriétaires n'ont pas demandé la rétrocession ont été attribuées à la Collectivité européenne d'Alsace, anciennement Département du Bas-Rhin, à hauteur de 39,47% et à la Région Grand-Est à hauteur de 60,53%, par acte authentique du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et selon les modalités fixées dans l'avenant aux conventions de financement du 5 février 2004 avec la Région Grand Est et du 16 décembre 2005 avec le Département du Bas-Rhin, signé le 4 juin 2020 ;
- Approuve et confirme que l'actif et le passif sont transférés à la Collectivité européenne d'Alsace et à la Région Grand Est et que les soldes des comptes de bilan qui subsisteront à l'issue de ces opérations (études, travaux et subventions) sont purement et simplement apurés.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Jean-Claude BUFFA, Adjoint au maire de la Commune de Saverne